

## Cure thermale VALVITAL (3 semaines)

### Les démarches

① Consultez votre médecin traitant qui établira votre demande de prise en charge "Cure thermale".

La demande de prise en charge administrative doit être formulée sur un imprimé fourni par la Caisse d’Affiliation de l’assuré, rempli par :

- le médecin prescripteur (généralement le médecin traitant), qui précise l’indication(s) thérapeutique(s) pour laquelle(s) la cure est demandée et le lieu de cure,
- l’assuré, qui complète les chapitres le concernant.

Important : vérifiez que le lieu de cure et l’indication(s) thérapeutique(s) sont exacts.

② Envoyez la demande de prise en charge à votre Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM).

Si l’assuré remplit les conditions administratives requises, il recevra de sa CPAM une prise en charge composée de :

- Deux volets : volet 1 pour le médecin thermal + volet 2 pour l’établissement thermal
- ou trois volets : volet 1 pour le médecin thermal + volet 2 pour l’établissement thermal + volet 3 pour les frais de voyage et de séjour (sous certaines conditions de ressources).

La demande de prise en charge peut être envoyée à tout moment de l’année.

Les prises en charge sont valables pour l’année civile en cours. Si elles sont délivrées au cours du quatrième trimestre, elles restent valables jusqu’à la fin du premier trimestre de l’année suivante. Si elles sont délivrées en décembre, elles restent valables pendant toute l’année suivante.

Aucun texte ne limite le nombre de cures thermales prises en charge à 3 années consécutives.

Si la prise en charge est refusée, un recours gracieux peut être présenté à la CPAM.

Important : vérifiez que le lieu de cure et l’indication(s) thérapeutique(s) sont exacts.

Tout assuré se rendant sur son lieu de cure sans être en possession de sa prise en charge devra avancer la totalité des frais de traitement.

③ Réservez votre cure auprès de la Centrale d’information et de réservation VALVITAL au 0 811 090 111 (sans attendre l’accord de votre CPAM).

Réservez votre cure en remplissant la fiche de réservation "Votre Cure 2010" en joignant OBLIGATOIREMENT 75€ D’ARRHES DE GARANTIE DE RESERVATION (y compris les CMU et 100%).

A réception de votre fiche de réservation "Votre Cure 2010" et des 75€, un courrier de confirmation vous sera envoyé.

A savoir...

Ces arrhes de garantie de réservation (75€) vous seront déduites du montant de votre facture ou remboursées si vous êtes pris en charge à 100% au moment de votre cure.

En cas d’annulation de la réservation de votre cure thermale, 40€ vous seront remboursés et 35€ vous seront retenus pour frais de gestion.

En cas de refus de prise en charge par votre organisme, et sur présentation d’un justificatif, la totalité des arrhes de garantie de réservation vous sera remboursée.

④ Réservez votre hébergement auprès de la Centrale d’information et de réservation VALVITAL au 0 811 090 111 (pour les résidences, hôtels,) ou auprès de l’Office de Tourisme du lieu de votre cure (pour les gîtes, chambres d’hôtes...), et ce SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE.

La Centrale d’information et de réservation VALVITAL vous propose un large choix d’hébergements partenaires et se charge de réserver, pour vous, votre hébergement de cure.

Nous vous conseillons vivement de réserver votre cure avant votre hébergement.

⑤ Prenez rendez-vous auprès d’un médecin thermal du lieu de votre cure qui établira votre programme de soins (ordonnance ou prescription médicale).

Ce programme de soins est à remettre aux Thermes, avant le début de votre cure ou le premier jour de cure.

En cas de double indication thérapeutique, le médecin complète le forfait de la 1<sup>ère</sup> indication par 2 soins de la 2<sup>ème</sup> indication supplémentaire par jour (3 soins supplémentaires par jour pour la double indication RH + VR).

3 consultations avec le médecin thermal sont prévues : avant / pendant et à la fin de votre cure.

Demandez-nous la liste des médecins thermaux.

### Tarifs d’une cure thermale TRADITION\*

Indications Thérapeutiques	Forfait 1 Hydrothérapie	Forfait 2 Hydrothérapie + 18 séances de kinésithérapie			Forfait 3 Hydrothérapie + 9 séances de kinésithérapie		Forfait Hydrothérapie Orientation secondaire
		Individuelles	Mixtes	Collectives	Individuelles	Collectives	
Rhumatologie (RH)	481,25€	584,41€	524,66€	464,71€	548,76€	489,16€	240,62€
Voies Respiratoires (VR)	424,16€			427,48€		422,54€	212,08€

\* Tarifs appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, susceptibles de modifications en 2010.



### Option PRIVILEGE "Forme & Santé"

En plus de vos soins thermaux, offrez-vous des prestations complémentaires\* !

**Accès à l’Espace à l’Espace Détente (13h30 à 19h) : piscine thermale, hammam, sauna, terrasse panoramique avec jacuzzi et solarium, cours collectifs de fitness, de relaxation et d’aquagym (selon planning) + accès au Parcours Détente + cours d’entretien physique**

**"Spécial Rhumatologie"** (tous les jeudis matins).

6 entrées : 60€ ou 18 entrées : 165€

6 entrées : 85€ ou 18 entrées : 165€ pour la personne qui vous accompagne

*\*prestations non prises en charge, non conventionnées*

## Semaine thermale VALVITAL (6 à 12 jours)

Pour répondre à un besoin de liberté et de souplesse, VALVITAL propose des SEMAINES THERMALES, une alternative crédible à la cure thermale traditionnelle.

Il s’agit de cures libres, sous contrôle médical, sur le modèle des cures thermales, non prises en charge par la Caisse Primaire d’Assurance Maladie. Deux types de semaines thermales sont proposés : TRADITION ou PRIVILEGE.

Grâce aux semaines thermales, vous bénéficiez des propriétés thérapeutiques des eaux thermales, du professionnalisme des agents et thérapeutes thermaux et des technologies les plus pointues répondant aux dernières normes en vigueur, notamment en matière d’hygiène et organisation des soins... en toute liberté.

### Tarifs d’une semaine thermale VALVITAL

Indications Thérapeutiques	Forfait sans kinésithérapie	Forfait avec kinésithérapie		
		Piscine de mobilisation	Massage ou rééducation respiratoire	Piscine et massage
Rhumatologie (RH)	245 €	245 €	305 €	280 €
Voies Respiratoires (VR)	235 €		295 €	
Option PRIVILEGE "Forme & Santé"	60 €		60 €	
Supplément DOUBLE INDICATION	110 €		110 €	

**ValVital**

Douleurs articulaires

Ostéoporose

Arthrose

Rhumatismes

Sinusites

Bronchites

Trachéite

**ValVital**



A 600 mètres d'altitude sur les contreforts du Mont Ventoux, à la lisière des reliefs pré-alpins, à la limite du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence et de la Drôme, Montbrun-les-Bains occupe une position privilégiée.

Par son ensoleillement exceptionnel, son micro-climat, son air pur et ses senteurs de lavande, Montbrun a le parti pris méditerranéen. Bourg médiéval, Montbrun-les-Bains est cité parmi les 100 plus beaux villages de France.

Station thermale et climatique, haut lieu touristique de la Drôme Provençale, Montbrun-les-Bains est une bouffée d'air pur aux portes du Vaucluse.



## les thermes

Avec ses sources d'eau fortement sulfurées déjà exploitées au temps des Romains, Montbrun-les-Bains était une station très à la mode du XVI<sup>ème</sup> siècle à la Révolution.

Lors de la grande vague du Thermalisme, le marquis Suarès d'Aulan fit construire en 1865, un établissement thermal que devaient inaugurer Napoléon III et l'Impératrice Eugénie en 1870 mais les événements ne leur en laissèrent pas le temps.

Ceci n'empêcha pas Montbrun-les-Bains de devenir une ville d'eau importante, citée en exemple dans les milieux médicaux jusqu'en 1913. A la Grande Guerre, literie, vaisselle, linge furent donnés à la Croix-Rouge ; à l'issue de ce conflit, la réouverture ne pouvait avoir lieu.

En 1943, parc et bâtiments devinrent une colonie de vacances et aujourd'hui une résidence hôtelière de grand standing.

Dans les années 70, la collectivité locale décida de relancer le Thermalisme à Montbrun-les-Bains et les nouveaux Thermes ouvrirent leurs portes le 4 mai 1987.

Depuis, les curistes viennent de plus en plus nombreux fréquenter cette station thermale et climatique de la Drôme Provençale aux atouts certains.

Montbrun-les-Bains a inauguré en 2006 son nouvel établissement thermal.

Ce bâtiment, construit dans le respect d'un site exceptionnel permet d'accueillir curistes et amateurs de Remise en Forme dans un cadre unique et confortable.

Des forfaits et différentes formules de Remise en Forme permettent à tous de profiter des ces installations, les après-midis ; les matinées étant réservées aux cures thermales (VR et RH).

Le centre propose pour le traitement de la Rhumatologie (RH) et des Voies Respiratoires (VR)\* :

- des cures thermales (3 semaines : 18 jours de soins) prises en charge par la Sécurité Sociale, sous contrôle médical,
- des semaines thermales VALVITAL (de 6 à 12 jours) non prises en charge par la Sécurité Sociale, sous contrôle médical.

\*Avec la possibilité de traiter simultanément les orientations thérapeutiques : RH+VR ou VR+RH

## les eaux

Eaux sulfurées calciques magnésiennes neutres avec un dégagement spontané d'hydrogène sulfuré.

Les eaux thermales de Montbrun-les-Bains ont une action protectrice contre les allergies ; elles stimulent les défenses immunitaires. Ses propriétés connues depuis longtemps, ont une action trophique, fibrinolytique, anabolique et stimulante des échanges nutritifs chez l'arthrosique en particulier. A côté de cette action fondamentale du soufre, les oligo-éléments présents, jouent un rôle non négligeable. Les curistes pourront profiter en plus de l'effet balnéaire propre, d'un effet sédatif, d'une action vasodilatatrice et anti-inflammatoire, sans oublier l'action facilitante et massante de la pression hydrostatique ainsi que l'effet assouplissant et trophique des mobilisations sous l'eau.

Composition physico-chimique	Les Gipières (mg/l)
PH	7.3
Sulfates	1410
Hydrogénocarbonates	265.6
Chlorures	6.5
Calcium	600
Magnésium	38
Sodium	12
Lithium	0.1



## RHUMATOLOGIE et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires (RH)

### Les indications thérapeutiques

- Arthrose dans toutes ses localisations : coxarthroses en attendant la chirurgie et en cas de contre indication chirurgicale • gonarthrose • arthrose vertébrale • arthrose érosive des doigts (nodosités) • rhizarthroses du pouce • polyarthrose
- Rhumatismes périarticulaire et abarticulaires : périarthrites scapulo-humérales • périarthrites de hanches • capsulites rétractiles de l'épaule (au stade de la récupération articulaire) • tendinites et ténosynovites
- Rhumatismes inflammatoires (en dehors des poussées) : polyarthrite rhumatoïde • spondylarthrite ankylosante • rhumatisme psoriasique
- Ostéoporose avec tassements douloureux
- Séquelles de traumatismes ostéo-articulaires et suites chirurgicales
- Autres : algies psychogéniques fonctionnelles • manifestations encéphaliques d'origine cervicale (syndrome de Barré-Liou) • arthropathies goutteuses et pagétiques

### Les soins

- Bain hydromassant en piscine
- Bain avec aérobain
- Bain avec douche en immersion
- Douche pénétrante
- Douche générale au jet
- Cataplasme en application locale unique
- Cataplasme en application locale multiple
- Vaporarium
- Massage sous l'eau
- Piscine de mobilisation

## VOIES RESPIRATOIRES - ORL (VR) pour adultes et enfants

### Les indications thérapeutiques

- Fosses nasales et sinus : rhinite chronique • rhinopharyngite récidivante • sinusite chronique ou récidivante • coryza spasmodique si un facteur infectieux a été mis en évidence
- Pharynx et amygdales : pharyngite chronique catarrhale ou atrophique • amygdalite chronique ou récidivante • suites d'amygdalectomie
- Larynx : essentiellement les laryngites chroniques secondaires à des pathologies de l'étage supérieur (rhinite, sinusite, pharyngite), laryngites fonctionnelles
- Cavités tubo-tympaniques : otite séro-muqueuse, catharre tubaire, surdité de transmission à participation tubaire
- Trachées et bronches : trachéite chronique ou récidivante, bronchite chronique, dilatation des bronches, asthme à dominante infectieuse

### Les soins

- Cure de boisson
- Gargarisme
- Aérosol sonore
- Bain nasal
- Humage-nébulisation
- Inhalation collective froide
- Pulvérisation
- Emanatorium
- Irrigation nasale
- Insufflation de trompe
- Douche pharyngienne
- Méthode de déplacement de Proëtz
- Bain local
- Rééducation respiratoire collective
- Drainage postural en salle commune ou chambre individuelle

L'eau thermale est exploitée dans une série d'appareils qui la délivrent sous sa forme aérosol dans les pratiques inhalatoires ou sous sa forme dissoute dans les pratiques d'hydrothérapie locale.

*Les pratiques inhalatoires permettent une pénétration de l'agent thérapeutique dans toutes les cavités ORL et bronchiques en fonction de la taille de la particule d'aérosol : l'adjonction de pulseurs soniques aux aérosols augmente encore cette pénétration.*

*Les pratiques d'hydrothérapie locale utilisent le soufre dissout directement au contact des muqueuses.*

*Les pratiques complémentaires effectuées par un médecin ou un kinésithérapeute revêtent un intérêt primordial indispensable au traitement de certaines affections sinusiennes, auditives ou pulmonaires.*

*La cure se conçoit comme une thérapeutique globale destinée à améliorer un terrain. Ces ainsi que les soins ORL et respiratoires se trouvent renforcés par l'hydrothérapie générale et les bienfaits du climat.*

